



## PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 9 DECEMBRE 2025

**PRÉSENTS** : ROSSI Philippe, Maire, Pascal JAMEN, Gilles DURUISSEAU, Stephan BOIS, adjoints, Maurice CATTELAN, Coralie COHENDET retardée, Grégory LAVARDA, Christiane MERLOZ, Michel SALLIERE, Philippe ROSSAT, conseillers municipaux.

**ABSENTS** : Carine JAUDOIN

Romain ROSSI donne procuration à Philippe ROSSI.

Secrétaire de séance : Michel SALLIERE

Date de convocation du Conseil municipal : 01/12/2025

### **1- Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2025**

Pas de remarque

**Vote : 1 abstention, 9 pour**

### **2- RPQS eau potable / assainissement**

Suite à une maintenance sur le site de SISPEA, les RPQS n'ont été enregistrés que récemment et non pas au cours du 1<sup>er</sup> semestre comme habituellement.

Bilan des rapports sur le prix, la qualité et les services de l'eau et de l'assainissement qui seront mis en ligne sur l'observatoire de l'eau.

Le rapport avait été vu en réunion du conseil lors de sa séance du 19 juin.

**Vote : 10 pour**

### **3- Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau**

Jusqu'à présent la commune réglait cette redevance à l'agence de l'eau. Elle est calculée par rapport aux relevés effectués sur les sources communales.

Pour les factures émises en 2026 cette redevance sera intégrée et calculée sur les factures des contribuables.

Calcul : montant de la redevance / nombre de m<sup>3</sup> de n-1, soit pour 2026 : 2756/31070 = 0.088 arrondi à 0.09 €/m<sup>3</sup>.

### **Redevance performance assainissement**

Cette nouvelle redevance applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, est calculée par la commune sur laquelle se trouve la station d'épuration, à savoir Saint-Jean-de-Maurienne.

Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau et est modulé en fonction de la performance des systèmes d'assainissement collectif. Ce coefficient de modulation a été défini à 0.3.

Pour les factures émises en 2026 cette redevance sera intégrée et calculée sur les factures des contribuables.

Calcul : 0.09 X 0.03 = 0.027 €/m<sup>3</sup>.

**Vote : 10 pour**

### **4- PLUi HD : débat dur la Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Monsieur le Maire explique les orientations sur le PADD.

18h.20 : arrivée de Coralie COHENDET.

Ce projet de territoire est construit par la 3CMA pour les 10 à 15 prochaines années, prenant en compte les orientations des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'habitat devra être regroupé par zones.

Les zones à aménager sur notre commune ont été définies sur les zones en sommet de commune et de l'Amoudon, avec la création d'un maximum de 65 logements, dont 20 % de logements sociaux.

La zone du Putet a été supprimée pour éviter un dépassement du nombre de logements à créer.

Le PLUi (intercommunal) doit rester en cohérence avec le SCOT (à l'échelle Maurienne) et le PLU (communal).

Ce sujet est débattu par le Conseil Municipal, sans vote.

#### **5- Convention de partenariat « plan ski » saison hivernale 2025/2026**

Auparavant, les enfants des écoles bénéficiaient de forfaits gratuits de la part des stations de Maurienne, ce n'est plus autorisé.

Les stations doivent désormais passer par une association loi 1901, en 2024/2025, la Fourmilière a été le relais.

Cette année l'association « Les Galopins » et les communes de Saint-Jean-de-Maurienne et Villargondran ont convenu d'un partenariat en vue de l'organisation du « plan ski ».

Les moniteurs sont mis à disposition et les équipements sont gratuits. Des prix préférentiels sont appliqués sur les forfaits.

Vote : 11 pour

#### **6- Convention ADS : 3CMA/Commune**

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction des demandes d'urbanisme a été confiée au service de la 3CMA depuis 2015, le Maire restant seul compétent pour la délivrance des autorisations.

Plusieurs communes membres ont souhaité bénéficier d'un service d'appui aux contrôles de conformité des travaux effectués avec l'autorisation délivrée. La 3CMA a validé par délibération en date du 30 octobre, l'ajout de cette mission par la régularisation d'un avenant à la convention « ADS » en cours.

Ainsi, sur demande écrite de la commune, le service commun pourra être sollicité pour réaliser un récolement. Monsieur le Maire précise que ce contrôle n'a pas valeur d'expertise judiciaire, il s'agit d'un appui à la commune.

Ces contrôles de conformité seraient facturés au nombre d'heures passées à cette mission, avec l'application d'un coût horaire en fonction de la catégorie d'agents et de frais de dossier de 60 € par demande.

Vote : 11 pour

#### **7- Engagement des dépenses d'investissement**

Comme les années précédentes et conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal, avant l'adoption du budget 2026, de faire application de cette disposition à hauteur de :

Budget M 57

**447 885 € (< 25 % X 1 791 543 €)**

Au chapitre 21 : 300 000 €

Au chapitre 23 : 147 885 €

**Vote : 11 pour**

Budget M 49

**28 269 € (< 25 % X 113 079 €)**

Au chapitre 21 : 18 269 €

Au chapitre 23 : 10 000 €

**Vote : 11 pour**

#### **8- Emplois saisonniers et emplois jeunes, délibération annuelle 2026**

Comme les années précédentes, en cas de besoin et pour pallier à l'accroissement d'activité durant la saison estivale et aide au service technique, notamment à l'entretien du plan d'eau et des espaces verts, il y a lieu d'avoir recours à des emplois saisonniers pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois.

De même pour juillet et août, il est proposé d'employer les jeunes de 17 et 18 ans.

**Vote : 11 pour**

#### **9- Emplois de remplacement d'agents, délibération annuelle 2026**

Afin de pallier à l'absence des agents durant l'année (maladie ou congés), il y a lieu de prendre une délibération annuelle afin de pourvoir aux remplacements rapidement.

**Vote : 11 pour**

#### **10- Comptes rendus des commissions**

Gilles DURUISSEAU – finances

Point sur les finances.

Toutes les factures concernant le terrain de football ont été réglées.

370 000 € de subventions sont attendues et ne seront versées qu'en 2026.

Il reste en liquidités, 43 000 €. Par mesure de sécurité une ligne de trésorerie a été ouverte pour un montant de 100 000 €, auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Pascal JAMEN

- Café associatif : un concours de belote est organisé ce dimanche 14 décembre.

- Carnaval prévu le 28 février, préparation en cours.

Un contrôle a été réalisé sur le stade, avis favorable pour 3 ans.

Il faudra prévoir la sécurisation des joueurs avec l'installation d'un tunnel reliant les vestiaires au stade, pour être en conformité avec les nouvelles normes.

### Stephan BOIS

- Recherche de fuites d'eau dans la nuit du 3 au 4 décembre, par SCERCL et les services techniques. Les fuites ont été détectées sur le bas de village (Maladière, chemin du Camp, Amoudon).

A réception du rapport, les services de la ville de St Jean nous aideront avec leur corrélateur.

A noter que toutes les fontaines ont été dotées de poussoirs.

- Travaux à la Saussaz : le RTM intervient pour la réfection du chenal métallique qui draine l'eau. Devis 21 000 € (4 000 € à la charge de la commune).

- Les illuminations sont mises en place.

- Le toit de l'ancienne école des Resses est en cours de réfection.

- Les barrières en sommet de talus du terrain de football vont être mises en place.

### **11- Informations et questions diverses**

- Stade de football : demande de l'AS CUINES pour les 6 entraînements entre décembre et janvier, une convention sera signée et 7€50 correspondant à l'éclairage seront demandés pour chaque séance.

Le nettoyage des vestiaires réalisé par Solution nettoyage sera à leurs frais et réglés directement à l'entreprise.

- Une caisse de textiles est à retirer à la cathédrale de St Jean suite à un mail reçu par le conservateur des monuments historiques.

- Formation des assistantes aux collectivités organisée par le lycée Paul Héroult, une personne va être contactée pour un stage en Mairie, 2 jours par semaine pour une durée de 4 mois.

- Les copieurs arrivent en fin de contrat de location, la société BSO est reconduite pour un montant de 349 € par trimestre et pour un coût de 0.34 €/copie.

- Les assurances arrivent également à échéance, le marché a été lancé et les propositions seront étudiées par la société PROTECTAS, courtier.

- Point sur la téléphonie, SFR Business a revu ses tarifs à la baisse, avec une économie d'environ 700 €/an.

- Les serrures NEOP ont été mises en place sur le terrain de padel.

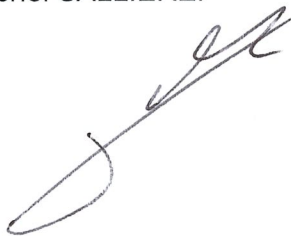
- Le nouveau logiciel installé au secrétariat va permettre à chaque conseiller de recevoir les convocations et les documents des séances du conseil municipal. La création d'un compte pour chacun est conseillée.

Pascal : la porte des sanitaires extérieurs de la Mairie est à réparer.

- La plaque rue du Cochard s'est de nouveau déplacée, l'intervention est prévue par l'entreprise.

Fin de séance : 19 h.50

Le secrétaire de séance,  
Michel SALLIERE.



Le Maire,  
Philippe ROSSI.

